



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Emis le 24/02/2017
Préfecture le 24/02/2017
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_064-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-064 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCA-RAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE


Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion au service interentreprises de santé au travail de Libourne nord

Envoyé en préfecture le 24/02/2017
Reçu en préfecture le 24/02/2017
Affiché le 
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_064-DE

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, vice-président en charge des ressources humaines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 108-2,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

La Cali a pour obligation d'assurer la surveillance médicale de ses agents et de mettre en place des actions de prévention en milieu professionnel.

Afin de satisfaire à cette obligation vis-à-vis du personnel communautaire, il convient de mettre en place un conventionnement avec un service de santé au travail.

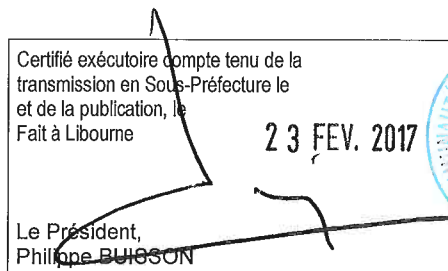
Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au Service Interentreprises de Santé au Travail de Libourne Nord pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de service ainsi que son règlement.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Le 24/02/2017
Mairie de Libourne le 24/02/2017
ID : 033-200027068-20170223-2017_02_065-DE

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2017

2017-02-065 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79

Nombre des conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 10 février 2017

L'an deux mille dix-sept le dix sept février à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Salle polyvalente de Vayres, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCA-RAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Jacques MESPLEDE , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Fabienne ROCHER, André TITE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Gérard MOULINIER pouvoir à Paquerette PEYRIDIEUX, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RESSOURCES HUMAINES

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU C.T. ET AU C.H.S.C.T. ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Vice-présidente en charge des ressources humaines,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que la date retenue pour les élections professionnelles a été fixée au jeudi 18 mai 2017 ;
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 25 janvier 2017, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité technique est de 354 agents (fonctionnaires en position d'activité, de congé parental ou accueillis en mise à disposition et agents contractuels en position d'activité ou de congé parental, sous certaines conditions) ;

La mise en place d'un Comité technique est obligatoire dès lors que l'effectif de la collectivité dépasse 50 agents. Son rôle est de faire participer le personnel au fonctionnement et à l'organisation des services au travers d'un avis consultatif.

Le nombre de membres titulaires et suppléants est fixé par délibération du Conseil communautaire après avis des organisations syndicales.

Compte tenu de l'effectif communautaire constaté au 1^{er} janvier 2017, le nombre de représentants doit être compris entre 4 et 6. En l'espèce, il a été proposé aux organisations syndicales représentatives de fixer le nombre de représentants à 5 titulaires et 5 suppléants.

Par ailleurs, et dans le même temps, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le maintien d'un paritarisme au sein de cette instance et, en cas de décision en ce sens, de déterminer si l'avis des représentants des élus invités à siéger sera pris en compte.

Les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition au maintien du paritarisme entre les représentants du personnel titulaires et suppléants et les représentants des élus, ni quant au recueil de l'avis de ces représentants.

Ces mêmes modalités seront également retenues pour le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, dont les membres du collège du personnel seront désignés sur la base des résultats obtenus à l'issue des élections du Comité technique.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de :

- fixer le nombre de représentants du personnel au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- maintenir le paritarisme numérique au sein de ces instances en fixant le nombre de représentants des élus à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- décider du recueil, par le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de l'avis de l'ensemble des membres titulaires en distinguant l'avis des représentants des élus de celui des représentants du personnel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23 FEV. 2017 et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais